

Objectifs

L'objectif est le développement de la gestion durable des forêts défini selon un programme d'actions adapté au territoire sur le long terme.

820 arbres

plantés dans le cadre de partenariat entre des agriculteurs et des écoles du territoire et des orientations

34 ha

de biens « sans maître » en cours d'acquisition par des communes

+ 4 500

personnes ont participé à une action de sensibilisation ou d'information

Partenaires des actions



Office National des Forêts ;



Centre National des Propriétés Forestières ;



Union Régionale des Communes Forestières ;



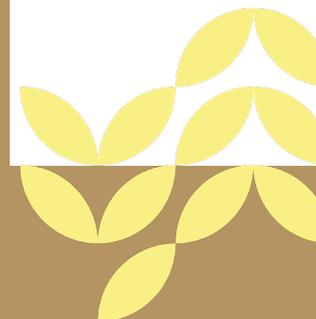
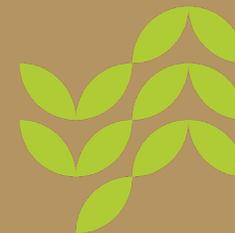
Interprofession de la filière forêt-bois ;



Collectivités locales ;



Associations...



Le territoire du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Seine-et-Tilles, qui porte la Charte Forestière, est composé de 66 communes. 26 000 habitants peuplent le territoire.

Le PETR est un espace de concertations et de mutualisation entre les trois communautés de communes qui le composent :

- **Communauté de Communes Tille & Venelle**
- **Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon**
- **Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon**

Le PETR est piloté par des élus du territoire et des représentants de la société civile. Il intervient sur des thématiques diverses telles que la santé, la culture, la biodiversité, la forêt, l'alimentation.

La Charte Forestière de Territoire

Les massifs forestiers occupent une place importante tant dans le paysage que les activités touristiques et économiques ont conduit à la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire (CFT) sur le Pays Seine-et-Tilles en 2010.

Les forêts du Pays Seine-et-Tilles s'étendent sur 52 591 hectares et occupent 46 % du territoire. Essentiellement composées de peuplements feuillus, les essences majoritaires sont le charme, le chêne et le hêtre.



Charte Forestière de Territoire



Stratégie

En concertation avec les élus et les acteurs du territoire, une nouvelle stratégie locale de développement forestier a été conçue pour la période 2024-2028 et s'articule autour de 3 axes principaux :

- **Devenir des peuplements forestiers**
- **Valorisation locale des ressources forestières**
- **Activités en forêt**

Léa Minard Animatrice Charte Forestière de Territoire

Place de l'Eglise
21 440 Saint-Seine-l'Abbaye
charteforestiere@pays-seine-et-tilles.fr
03 80 35 22 70

Pour plus d'informations, inscrivez-vous à notre newsletter via notre site web. Rendez-vous sur www.pays-seine-et-tilles.fr

Illustrations : Clémentine Zwahlen
Conception graphique : PSTB 2024

